



PARTICIPATION CITOYENNE

Pour un rôle actif des citoyens référents mais pas de substitution aux forces de l'ordre

La participation citoyenne est souvent présentée comme un moyen d'impliquer les habitants dans la sécurité de leur quartier.

C'est une initiative louable qui vise à renforcer le lien entre les citoyens et les forces de l'ordre. Cependant, il est important de rappeler que les citoyens référents ne sont pas des gendarmes. → **Leur rôle est complémentaire, mais ne se substitue en aucun cas à celui des professionnels de la sécurité.**

Quels sont les rôles des citoyens référents ?

- **ALERTER**

Ils sont les premiers à repérer des situations anormales dans leur environnement et à en informer rapidement les forces de l'ordre.

- **OBSERVER**

Ils sont attentifs à tout changement suspect dans leur quartier.

- **INFORMER**

Ils jouent un rôle de relais d'information entre les habitants et les autorités.

- **PRÉVENIR**

Ils participent à des actions de prévention de la délinquance.

Quelles sont les limites de la participation citoyenne ?

- **PAS D'INTERVENTION DIRECTE**

Les citoyens référents ne doivent en aucun cas intervenir directement dans une situation à risque.

- **PAS D'ARMEMENT**

Ils ne sont pas équipés d'armes ou de moyens de contrainte.

- **COMPLÉMENTARITÉ**

Leur action doit toujours s'inscrire dans un cadre défini par les forces de l'ordre.

→ **En résumé**, la Participation Citoyenne est un outil précieux pour renforcer la sécurité dans les quartiers, mais elle ne doit pas être perçue comme une alternative à l'action des forces de l'ordre.

Vous trouverez une liste non exhaustive de faits avec la réaction attendue du référent

→ Référent principal : Patrice PRIN

Situations rencontrées	Réaction attendue du référent Participation Citoyenne (PC)
Délit majeur : <i>vol, tentative de vol (voiture, maison...)</i> <i>tout type d'agression physique</i>	. Alerter directement la gendarmerie →17 ou 112 soyez précis en donnant toutes les informations en votre possession → information groupe “whatsapp référents”
Détérioration <i>meublier public, tags, rayures sur voiture...</i>	→ prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents”
Stationnement d'un véhicule illicite ou groupe de véhicules avec caravanes	. Observer et noter la plaque (si possible, faire une photo) → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents”
Véhicule suspect Personnes qui «trainent» <i>type vagabond</i>	. Observer et noter la plaque (si possible, faire une photo) → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents” → prévenir ses voisins
Démarchages <i>“porte à porte”</i> →La mairie ne donne jamais d'autorisation à une entreprise pour du démarchage à domicile <i>“téléphonique”</i>	. <u>Toujours demander la carte professionnelle</u> lorsque la personne tape à votre porte ET <u>ne jamais la faire rentrer</u> dans votre domicile → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents” → prévenir ses voisins → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents” → proposition de diffusion de l'information “alerte démarchage abusif” sur site internet et facebook de la ville si besoin
Appel d'un journaliste pour article	. Communiquer uniquement les coordonnées du référent principal et non pas les coordonnées de tous les référents (RGPD) → information, par le référent principal à la mairie et au groupe “whatsapp référents”
Fait(s) relaté(s) <i>par un citoyen</i> <i>par un référent</i>	→ prévenir le référent principal via groupe “whatsapp référents” , qui informera la gendarmerie et la mairie → prévenir ses voisins → attention à vérifier la véracité du signalement (“on m'a dit que”...) → informer ses voisins (idéalement en créant un Whatsapp avec ses voisins) → ne jamais transmettre les messages “bruts” du groupe “référents” à vos voisins 😊 modérons les informations

STANDARD DE RÉACTION COMME SIMPLE CITOYEN

Divagation d'animaux	NE JAMAIS SE METTRE EN DANGER En référer à la gendarmerie ou à la mairie (au choix selon la situation)
Dépôt sauvage de déchets...	NE JAMAIS SE METTRE EN DANGER . Observer et noter la plaque (si possible, faire une photo) → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents”
Vitesse excessive notamment en ville	NE JAMAIS SE METTRE EN DANGER . Observer et noter la plaque (si possible, faire une photo) → prévenir le référent principal, qui informera la gendarmerie et la mairie → information groupe “whatsapp référents”

Troubles de voisinage <i>bruit, injures, nuisance sonore...</i>	NE JAMAIS SE METTRE EN DANGER → Conseiller la personne de contacter la gendarmerie → 17 ou 112
---	--

